

RÈGLEMENT - Appel à participation photographique

Exposition « Regards normands »

1. Objet de l'exposition

À l'occasion des 10 ans de la réunification de la Normandie, la Région Normandie organise un appel à participation photographique en vue de la réalisation d'une exposition collective intitulée « Regards normands ».

L'exposition a pour objectif de raconter la Normandie telle qu'elle est vécue par ses habitants.

À travers une photographie, chacun est invité à partager son regard sur la Normandie d'aujourd'hui. Les contributions peuvent évoquer un paysage, une scène de vie, un métier ou un savoir-faire, la gastronomie ou les traditions, un objet du quotidien, un élément de patrimoine, un événement, ou encore un moment spontané vécu sur le territoire.

2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne résidant en Normandie.
Elle est gratuite et sans obligation d'achat.

Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale.

Chaque participant peut proposer une ou plusieurs photographies dans la limite de 5 photographies maximum.

3. Comment participer

Pour participer, deux modalités sont possibles :

- Sur les réseaux sociaux : les participants devront publier leur photographie sur leurs réseaux sociaux (Instagram, Facebook et LinkedIn), accompagnée d'une phrase ou d'un court commentaire, et ajouter impérativement le hashtag #Expo10ansNormandie. Ce hashtag permettra à la Région Normandie de répertorier l'ensemble des participations.
- Via le formulaire en ligne : les participants pourront également déposer leur photographie directement via le formulaire en ligne disponible sur le site normandie.fr.

Chaque envoi devra obligatoirement comporter :

- la ou les photographies (au format JPEG),
- une phrase ou un court commentaire (150 caractères maximum),
- les coordonnées du participant : nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail,
- le formulaire de droit à l'image signé,
- le cas échéant, l'autorisation parentale pour les participants mineurs.

4. Exigences techniques

Les photographies doivent être transmises en format numérique JPEG (.jpg), en qualité maximale, et être suffisamment définies pour permettre une impression en grand format.

À titre indicatif, une résolution minimale d'environ 3000 pixels sur le plus grand côté est recommandée.

Les images doivent être nettes.

Les fichiers trop compressés ou de qualité insuffisante pour l'impression ne pourront pas être retenus.

Les images ne doivent pas comporter :

- de filigrane,
- de signature visible,
- de cadre,
- d'ajout de texte, de graphisme ou d'élément visuel,
- de montage, collage ou modification de la scène photographiée.

Les retouches légères sont autorisées (exposition, contraste, couleur, recadrage), à condition qu'elles ne modifient pas le contenu de l'image.

Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas acceptées.

Les photographies peuvent être réalisées avec un appareil photo ou un smartphone.

5. Droits et garanties

Le participant garantit :

- être l'auteur de la photographie proposée,
- détenir l'intégralité des droits nécessaires,
- que l'image ne porte pas atteinte aux droits de tiers.

Si des personnes sont reconnaissables sur l'image, le participant s'engage à avoir obtenu leur autorisation de diffusion (droit à l'image).

6. Autorisation d'utilisation des images

En participant à l'appel à participation, le participant autorise la Région Normandie à utiliser sa ou ses photographies à titre gracieux et non exclusif, dans le cadre strict du projet « Regards normands », notamment pour :

- l'exposition (physique et/ou itinérante),
- les supports de communication liés au projet (site internet, réseaux sociaux, affiches, catalogues, dossiers de presse).

Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans.

Le participant conserve l'intégralité de ses droits d'auteur.

Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné lors de toute utilisation de l'image.

7. Sélection des photographies

Les photographies seront sélectionnées par un comité désigné par la Région Normandie.

La sélection s'effectuera notamment selon :

- la pertinence par rapport au projet,
- la diversité des regards et des territoires représentés,
- la qualité visuelle et narrative des images.

Aucune rémunération n'est prévue pour les photographies sélectionnées.

8. Dates de lancement et de jury

Le lancement de cet appel à participation est prévu le 4 mars 2026 sur nos réseaux sociaux et notre site Normandie.fr et ce jusqu'à la date limite de participation le 31 mai 2026.

Le jury sera réuni le 3 juin 2026 et les résultats seront annoncés sur nos réseaux sociaux et sur le site Normandie.fr le 5 juin.

8. Responsabilité

La Région Normandie se réserve le droit d'écarter toute photographie ne respectant pas le présent règlement ou portant atteinte aux personnes, à l'ordre public ou aux valeurs du projet.

9. Acceptation du règlement

La participation à l'appel à participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.